

Promouvoir la justice de genre dans les données et les politiques relatives à la biodiversité



Note de synthèse
Février 2026

MESSAGES CLÉS

1. Les organisations dirigées par des femmes et les organisations communautaires produisent déjà des données sur la biodiversité intégrant une perspective de genre.
2. L'une des principales forces des données sur la biodiversité produites par des femmes et par les communautés réside dans la génération de connaissances ancrées localement, essentielles pour produire des données sur la biodiversité sensibles au genre.
3. Les méthodes qualitatives et narratives prédominent largement dans les pratiques de collecte de données sur la biodiversité menées par des femmes, reflétant l'importance centrale de l'expérience vécue et des savoirs traditionnels.
4. Le financement limité constitue l'obstacle opérationnel le plus important et le plus récurrent tout au long de la chaîne de valeur des données.
5. La gestion des données et la littératie numérique représentent une lacune en matière de capacités pour les organisations ne disposant pas de systèmes formels. La formation seule est insuffisante sans ressources ni infrastructures adéquates.
6. Le principal obstacle à l'impact sur les politiques publiques n'est pas l'absence de données, mais le manque de reconnaissance, d'accès et de crédibilité.
7. Il existe une forte volonté de favoriser l'apprentissage entre pairs et de renforcer les capacités collectives.

La perspective de genre dans les connaissances et les données probantes sur la biodiversité

Les organisations de femmes, en particulier celles issues des peuples autochtones, des communautés afro-descendantes et des communautés locales, jouent un rôle essentiel dans la conservation et la gestion de la biodiversité. Elles produisent des connaissances fondamentales grâce à leur interaction quotidienne avec les écosystèmes et les processus de gouvernance. Malgré cela, on ignore encore beaucoup de choses sur la manière dont ces organisations gèrent les données, notamment leurs capacités, les limites auxquelles elles sont confrontées et le type de soutien qui renforcerait au mieux leur action.

Cette lacune a une incidence directe sur la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (CMB), en particulier la cible 23, ainsi que sur le Plan d'action pour l'égalité des sexes (décision 15/11), qui exige de garantir l'égalité des sexes et la représentation et la participation plénières, équitables, inclusives, effectives et tenant compte des spécificités de genre des femmes et des filles à la prise de décisions relatives à la biodiversité. La mise en œuvre et le suivi efficaces de la cible 23, ainsi que le suivi plus large (décision 16/31), l'établissement de rapports et l'examen (décision 16/32), dépendent de la disponibilité de données tenant compte des spécificités de genre, fondées sur les droits et produites par les communautés, qui reflètent les réalités vécues aux niveaux local et territorial.

Le Groupe des femmes de la Convention sur la diversité biologique (CBD WC), en collaboration avec l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED), a mené une évaluation pour mieux comprendre comment les organisations de femmes dédiées à la conservation de la biodiversité collectent, gèrent, analysent, utilisent et partagent actuellement les données.

L'enquête porte sur les organisations qui œuvrent aux niveaux local, national et régional, et plus particulièrement sur celles qui représentent ou travaillent avec les peuples autochtones, les Afro-descendants et les communautés locales.

Cette évaluation adopte une approche exploratoire et fondée sur les réseaux afin d'identifier les capacités, les pratiques et les besoins existants en matière de données sur la biodiversité tenant compte des questions de genre au sein des organisations dirigées par des femmes et des organisations communautaires. Bien que les résultats ne soient pas statistiquement représentatifs, ils fournissent des éléments concrets et orientants pour la conception de programmes, les initiatives de renforcement des capacités et les décisions d'investissement stratégiques.

Ce que l'évaluation a révélé

1. Les organisations dirigées par des femmes et les organisations communautaires produisent déjà des données sur la biodiversité tenant compte des questions de genre.

Les résultats de l'enquête montrent que les organisations jouent déjà un rôle actif tout au long de la chaîne de valeur des données, notamment en matière de communication (77 %) et d'utilisation (70 %), et participent activement à la collecte (61 %) et à l'analyse (56 %) des données. Cela démontre que les organisations dirigées par des femmes et les organisations communautaires produisent déjà des informations pertinentes pour la prise de décision, informations qui peuvent éclairer les actions en faveur de la biodiversité.

2. L'un des principaux atouts des données sur la biodiversité produites par des femmes et des communautés est la production de preuves ancrées dans la communauté, ce qui est fondamental pour des preuves sur la biodiversité sensibles au genre.

Les membres de la communauté et les femmes leaders jouent un rôle fondamental, notamment dans la collecte (57 %), l'utilisation (43 %) et la validation (43 %) des données. Ces pratiques soulignent l'importance de l'expérience vécue, du leadership local et des connaissances locales pour l'élaboration de données probantes sur la biodiversité tenant compte des questions de genre.

3. Les méthodes qualitatives et narratives sont largement prédominantes dans les pratiques de collecte de données sur la biodiversité menées par les femmes, reflétant l'importance centrale de l'expérience vécue et des connaissances traditionnelles.

Les méthodes qualitatives, telles que les récits, les témoignages, les entretiens, les observations communautaires et la documentation de terrain, sont les approches les plus couramment utilisées. Ces approches, centrées sur l'expérience vécue et les systèmes de connaissances traditionnels, sont particulièrement efficaces pour saisir les dimensions genrées des changements de biodiversité, souvent négligées par les indicateurs standards. Les organisations collectent divers types de données : les plus fréquentes concernent le genre et l'inclusion sociale (86 %), suivies des données socio-économiques (67 %), des données relatives aux politiques et à la législation (61 %), des données sur la biodiversité et l'écologie (56 %) et des données sur les connaissances traditionnelles et autochtones (57 %). Cette approche intégrée reflète la complexité du travail sur la biodiversité, la gouvernance et l'inclusion sociale.

4. Le financement limité constitue l'obstacle opérationnel le plus important et récurrent tout au long de la chaîne de valeur des données.

86 % des personnes répondantes ont identifié le financement limité comme le principal obstacle, étroitement lié au manque d'accès aux outils et technologies numériques (56 %) et aux compétences techniques limitées en matière de collecte de données (44 %). Ces limitations interdépendantes restreignent la capacité des organisations à mener des processus de données systématiques, éthiques et à grande échelle.

5. La gestion des données et la culture numérique représentent un déficit de compétences pour les organisations dépourvues de systèmes formalisés. La formation seule est insuffisante sans ressources et infrastructures.

La maîtrise des outils de base de gestion des données et des compétences numériques (51 %) demeure essentielle, notamment pour les organisations dépourvues de systèmes formalisés. Les personnes répondantes ont souligné à plusieurs reprises que la formation doit s'accompagner d'un accès aux outils, aux équipements et aux financements ; sans cela, les nouvelles compétences ne peuvent être mises en pratique efficacement.

6. Le principal obstacle à l'impact des politiques n'est pas le manque de preuves, mais le manque de reconnaissance, d'accès et de crédibilité.

Malgré l'existence de données probantes pertinentes issues de la communauté, les résultats indiquent que les données produites par la communauté et celles provenant de femmes sont souvent sous-estimées dans les instances décisionnelles formelles.

Les résultats révèlent des obstacles persistants liés à l'accès aux instances politiques, au financement, à la mise en forme des données probantes pour l'élaboration des politiques et à la crédibilité perçue, autant de facteurs qui limitent l'adoption des politiques. Il est donc crucial de renforcer la légitimité, la visibilité et les mécanismes de participation à l'élaboration des politiques.

7. Il existe une forte volonté de s'engager dans l'apprentissage entre pairs et de renforcer les capacités collectives.

Une écrasante majorité de 96 % des personnes interrogées ont exprimé leur intérêt à participer à des échanges d'apprentissage entre pairs, ce qui indique un fort potentiel pour des approches évolutives et basées sur les réseaux qui peuvent renforcer les capacités de collecte de données sensibles au genre dans toutes les régions et tous les contextes.

Et après ? Actions prioritaires pour orienter le processus d'apprentissage

Les résultats montrent que les organisations dirigées par des femmes et les organisations communautaires produisent et utilisent déjà des données sur la biodiversité intégrant une perspective de genre, notamment pour soutenir la prise de décision au niveau local, la défense des droits des communautés et les actions fondées sur les droits humains.

Cependant, le manque de reconnaissance, des systèmes de gestion des données insuffisants, des ressources financières et techniques limitées, ainsi qu'un accès restreint aux espaces d'élaboration des politiques et de prise de décision limitent considérablement la durabilité, la protection et l'influence de ces données, en particulier aux niveaux national et mondial.

Dans leur ensemble, ces perspectives constituent une base de connaissances essentielle pour la prochaine phase du travail collectif du Groupe de femmes de la CDB, de l'IIED et de leurs partenaires, notamment pour la co-conception de stratégies d'apprentissage entre pairs, de renforcement des capacités et de plaidoyer.

L'évaluation identifie un ensemble d'actions prioritaires, présentées ci-dessous, qui devraient orienter le processus d'apprentissage de ces efforts, tout en encourageant les institutions, initiatives et personnes professionnelles travaillant à l'intersection du genre et des données à intégrer ces priorités dans leurs cadres stratégiques et de mise en œuvre, afin de garantir que les futurs mécanismes de soutien reposent sur les réalités vécues, des pratiques éthiques de gestion des données et un leadership partagé.

REMERCIEMENTS

Autrices : Shruti Ajit, Amelia Arreguin Meadow, Fatima El-Aaraby (Groupe de femmes de la CDB) et Karen Wong-Perez, Francesca Booker, Cinzia Cimmino (IIED).

Ce travail a été financé par la Suède. Les opinions exprimées dans ce document sont celles des autrices et ne reflètent pas nécessairement celles de la Suède.

Contact :
genderandbiodiversitydata
@cbdwomenscaucus.org

ORGANISATIONS PARTENAIRES

Le Caucus de femmes de la CDB (CDB WC) est la constituante des femmes au sein de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Il s'agit d'une plateforme mondiale auto-organisée qui soutient les femmes et les filles du monde entier afin qu'elles puissent défendre leurs droits dans les processus de prise de décision liés à la biodiversité à tous les niveaux.

L'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) est une organisation mondiale de recherche et d'élaboration de politiques qui œuvre en faveur du développement durable, de la justice sociale et de la protection de l'environnement. L'IIED collabore avec les gouvernements, les communautés et la société civile pour générer des solutions fondées sur des données probantes, influencer les politiques et soutenir les groupes marginalisés, notamment les femmes et les communautés autochtones, afin de relever les défis environnementaux et de développement.



Les publications du Caucus de femmes de la CDB peuvent être partagées et reproduites conformément à la licence publique internationale Creative Commons Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale – Pas de Modification 4.0 (CC BY-NC-ND 4.0).

EN SAVOIR PLUS

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de notre travail sur les données de genre et biodiversité.

Pour en savoir plus sur notre travail sur ce sujet, veuillez consulter : <https://cbdwomenscaucus.org/initiatives/gender-and-biodiversity-data/>

1. Promouvoir des pratiques de traitement des données éthiques, inclusives et sensibles au genre.

Les résultats de l'enquête démontrent une forte demande d'échanges d'apprentissage sur le genre et l'analyse sociale, ainsi que des préoccupations persistantes liées au consentement éclairé, à la vie privée, à la propriété des données et à la protection des informations sensibles.

Ces problèmes sont particulièrement critiques lorsqu'on travaille avec les peuples autochtones et les communautés locales, dont les systèmes de connaissances et les données sont souvent extraits sans garanties adéquates.

Par conséquent, les programmes futurs devraient :

- Intégrer une analyse intersectionnelle et sensible au genre à toutes les étapes des pratiques de données.
- Fournir des conseils pratiques sur le consentement éclairé, l'appropriation communautaire des données et la gouvernance éthique des données, conformément aux approches fondées sur les droits humains.
- Soutenir l'élaboration et la diffusion de lignes directrices simples et adaptables sur l'éthique et la protection des données, en particulier pour les organisations qui ne disposent actuellement d'aucun cadre formel.
- Promouvoir des méthodes de collecte et de validation des données culturellement appropriées et ancrées dans le contexte local, en veillant au respect des systèmes de connaissances autochtones et locaux.
- Appuyer la mise en œuvre effective du Plan d'action pour l'égalité des sexes (Décision 15/11) et des éléments pertinents du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité, ainsi que des initiatives de renforcement des capacités, en privilégiant les approches éthiques, fondées sur les droits et sensibles au genre en matière de données sur la biodiversité.

L'intégration de ces pratiques renforcera la qualité, la légitimité et la durabilité des données sur la biodiversité tenant compte des questions de genre, tout en favorisant une participation équitable à la gouvernance de la biodiversité.

2. Reconnaître et donner une plus grande visibilité aux données produites par les femmes et la communauté dans les processus d'élaboration des politiques et de prise de décision.

Malgré la production de données probantes précieuses et adaptées au contexte, les organisations dirigées par des femmes et les organisations communautaires se heurtent à des obstacles persistants qui empêchent la reconnaissance de la crédibilité de leurs données dans les processus nationaux, régionaux et mondiaux relatifs à la biodiversité.

Les personnes interrogées ont systématiquement souligné que le principal obstacle à l'influence des politiques n'est pas le manque de preuves, mais l'accès limité, les ressources restreintes et la reconnaissance institutionnelle des données générées par la communauté.

Les cadres nationaux de suivi et de compte rendu doivent garantir ce qui suit :

- Reconnaître explicitement les données recueillies par la communauté et les femmes comme des sources de connaissances valides et complémentaires sur la biodiversité dans le cadre des processus nationaux de rapport, de suivi et d'examen.
- Faciliter la collaboration avec les institutions de recherche, les médias et les partenaires techniques afin d'améliorer la crédibilité, la visibilité et l'adoption, tout en préservant l'appropriation par la communauté et le contrôle du récit.
- Soutenir la participation des organisations dirigées par des femmes aux forums nationaux, régionaux et multilatéraux, y compris aux processus liés à la Convention sur la diversité biologique (CDB), où les données probantes des communautés peuvent éclairer les discussions et la mise en œuvre des politiques.
- Promouvoir des approches de plaidoyer qui relient les données probantes recueillies par les communautés aux ensembles de données officiels, renforçant ainsi la responsabilisation et l'inclusion dans la prise de décision en matière de biodiversité.

Accorder une plus grande importance aux données générées par les communautés est essentiel pour garantir que les politiques et les actions en matière de biodiversité reflètent les réalités vécues, promeuvent la justice de genre et aboutissent à des résultats de conservation socialement justes et efficaces.